



Contrôle de l'installation du paratonnerre

1. Que vérifie-t-on pendant le contrôle?

Normec BTV réalise la mise en service et les contrôles périodiques d'installations de paratonnerre.

2. Législation

Les mises en service sont réalisées selon la norme internationale NBN EN IEC 62305-3 pour les installations à partir de 2009.

Les contrôles périodiques sont réalisés selon la norme NBN C18-100 pour les installations avant 2009.

Commandez ce contrôle maintenant
dans votre bureau régional ou via
www.normecbtv.com